



01.3321

**Motion Galli Remo.  
Italianische Wiedergabe  
der Parlamentsakten  
und Parlamentsverhandlungen**

**Motion Galli Remo.  
Restitution en italien  
des actes et des débats  
du Parlement**

[Einreichungsdatum 20.06.01](#)

[Date de dépôt 20.06.01](#)

[Nationalrat/Conseil national 14.12.01](#)

[Ständerat/Conseil des Etats 05.12.02](#)

*Antrag des Büros*

Überweisung der Motion als Postulat

*Antrag Marty Dick*

Überweisung der Motion

*Proposition du Bureau*

Transmettre la motion sous forme de postulat

*Proposition Marty Dick*

Transmettre la motion

**Marty Dick** (R, TI): An sich sollte ich meinen Antrag auf Italienisch begründen, aber da ich einen Erfolg erzielen möchte, werde ich es auf Französisch tun.

Ce n'est peut-être pas le problème le plus important que nous sommes appelés à trancher au cours de cette session, mais l'importance en est bien plus que symbolique. C'est un des principes que nous invoquons à chaque moment dans les grands discours, et pas plus tard qu'hier encore: l'aspect multiculturel et plurilingue de ce pays.

Ensuite, il y a un aspect pratique qui me semble exprimer un peu l'absurdité de certaines règles administratives. Je vous prie de prêter attention un moment et de réfléchir. Peut-être que vous ne vous en rendez pas compte parce que vous recevez seulement les actes dans votre langue, mais tous les actes parlementaires sont traduits aujourd'hui en trois langues. Ils sont saisis sur ordinateur et existent donc déjà sur support électronique. Ces actes sont traduits aussi en italien et servent aux dix députés de langue italienne qui siègent au Parlement. Or, ces dix parlementaires s'expriment souvent en allemand et plus généralement en français, alors que la population de ce pays - qui a de plus en plus accès à Internet - n'a pas accès à cette production.

Aujourd'hui, on avance qu'il y a des problèmes de coûts alors que la dépense principale, celle de la traduction, est déjà faite. On nous parle des coûts: M. Schiesser, vice-président de notre Conseil, nous a parlé des coûts de la mise sur Internet du programme en langue italienne, mais il ne nous a absolument rien dit du coût de la mise sur Internet du texte allemand et du texte français, cela est significatif de la démarche intellectuelle qui est toujours à la base de ce problème. On ne parle jamais des coûts généraux, on parle toujours des coûts marginaux pour la minorité italienne alors que la constitution de ce pays prévoit expressément l'égalité des quatre langues nationales. Le fait de proposer la transformation de la motion en postulat, vous le savez pertinemment, revient à mettre ce problème au congélateur.

A une période où il y a une diffusion rapide par l'intermédiaire d'Internet, je crois que toutes les personnes de langue italienne de ce pays ont un droit constitutionnel de pouvoir accéder aux textes de langue italienne, surtout aux textes qui sont déjà traduits et servent aujourd'hui seulement à dix personnes.

Si le Bureau a le souci, souci que je respecte, de faire des économies, alors il y a une solution alternative, Messieurs du Bureau - un Bureau constitué aujourd'hui, soit dit entre parenthèses, seulement de collègues de langue allemande; aucun latin n'y est représenté: laisser les actes parlementaires seulement dans leur langue originale. On économiserait des centaines de milliers de francs de traduction. Ce serait

*AB 2002 S 1153 / BO 2002 E 1153*

une solution alternative égale pour tous. Mais il n'y a aucune motivation crédible pour ne pas avoir les interventions en langue italienne dans Curia Vista. J'estime que c'est une revendication élémentaire et je suis même un peu attristé de devoir le dire ici aujourd'hui.

Je vous prie de suivre la décision du Conseil national qui, sans hésitation, a accepté la partie de la motion en ce qui concerne la mise en place d'une version en langue italienne de Curia et de Curia Vista.